



Union Nationale des Syndicats Autonomes

DOUANES

Compte-Rendu CAPC N°6

Séance du 13 octobre 2015



2nd tour des mutations pour la catégorie C

Cette commission avait pour principal ordre du jour :

- 1 – l'examen d'un renouvellement de stage ;
- 2 – l'examen des refus de mutation ;
- 3 – l'examen des demandes de radiation aux tableaux des mutations 2015 ;
- 4 – l'examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux des mutations 2015 ;
- 5 – les emplois offerts par enquête ;
- 6 – l'examen des mouvements proposés au titre du tableau général et des spécialistes des mutations (TAM) 2015 ;
- 7 – l'examen d'une demande de détachement dans le corps des agents de constatation des douanes ;

1 – l'examen d'un renouvellement de stage :

Suite à une décision judiciaire, un agent de constatation stagiaire qui avait été licencié, a été réintégré et un renouvellement de stage pratique pour une durée de six mois a été acté.

2 – l'examen des refus de mutation

Rappel, il s'agit d'examiner la situation des agents qui ont décidé de ne pas rejoindre leur nouvelle affectation prononcée lors de la CAPC du 28 mai dernier (1^{er} tour des mutations). Ce refus peut entraîner les mesures administratives suivantes :

- perte des points d'ancienneté dans la résidence ;
- perte des points de bonifications le cas échéant ;
- impossibilité de s'inscrire au tableau de mutation pendant 2 ans.

Ces mesures ont été appliquées pour trois agents dont les motifs avancés n'étaient pas suffisants alors que pour cinq autres, le refus de mutation n'a pas entraîné l'application des sanctions.

L'UNSA Douanes rappelle que « seuls les événements présentant un caractère imprévisible ou de gravité exceptionnelle, intervenant après la campagne de radiation précédant la réunion de la CAPC relative aux mutations, peuvent motiver un refus de mutation. »

Hors de ce contexte, les refus de mutation nuisent aux collègues classés juste après au tableau et qui auraient pu être mutés en lieu et place de celui qui l'a refusée.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

3 – l'examen des demandes de radiation aux tableaux des mutations 2015 :

Tous les agents ayants demandés une radiation ont obtenus satisfaction. Les agents promus au grade contrôleur ont fait l'objet de radiations (radiations pour règles de gestions).

4 – l'examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux des mutations 2015

Concernant ce point, les conditions sont sensiblement les mêmes que pour refuser une mutation. En plus des situations personnelles, il peut également y avoir des inscriptions en suite de réorganisation des services, stage de spécialiste ou d'inaptitude à la Surveillance.

L'ensemble des demandes étant justifiées, toutes ont été acceptées.

5 – les emplois offerts par enquête

Six enquêtes ont été étudiées durant cette CAP pour un poste de TSI à Lille, deux postes TPCI à l'END La Rochelle, un poste de chef de quart à la BSN de DZAOUDZI, un poste d'EMCAS à Saint-Laurent-du-Maroni, plusieurs postes pour le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR à Metz), et trois postes à la BSS de la DNSCE.

Le poste pour l'enquête de TSI à Lille a été pourvu en catégorie B. Les deux premiers agents sélectionnés par la CAPL de la DNRFP ont été retenus. L'unique candidat pour le poste de Chef de quart à la BSN de DZAOUDZI a été retenu. La CAPC n'a reçu aucune candidature pour l'enquête d'EMCAS à Saint-Laurent-du-Maroni. Sur les deux candidats pour le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR à Metz), seul la première au nombre de points a été retenue. Enfin pour l'enquête de la BSS de la DNSCE, les trois premiers candidats ont été retenus.

6 – l'examen des mouvements proposés au titre du tableau général des mutations (TAM) 2015

92 mutations ont été proposées à l'occasion de ce second tour de mutations : 35 en OP/CO-AG (dont 7 pour inaptitude à la surveillance) et 57 en SU. À noter que pour ce second tour, quatre agents ont été mutés au titre du RC.

L'UNSA Douanes a voté pour l'ensemble des mutations.

7 – l'examen d'une demande de détachement dans le corps des agents de constatation des douanes :

Une demande de détachement pour exercer au Bureau E2 de la Direction Générale a été approuvée.

En plus de ces cinq points rapportés en détail, cette commission administrative paritaire a également abordés différents sujets, ne présentant pas de commentaire particulier, tels que :

- les mutations réalisées après le 28 mai et celles non réalisées suite à des réussites aux concours ou détachement ;
- les mouvements internes dans les DOM et COM ;

Prochaine CAPC N°6, pour les recours, prévue le 15 décembre 2015.

Vos représentants UNSA-DOUANES :
Patrick LE FLOCH – Malko HIBON – Romain DESPOUY
Hervé POLLET – Pascaline BOUBET